

# CLAYTON

## POUR DÉSHERBER VOS CÉRÉALES À L'AUTOMNE **AVEC DU PROSULFOCARBE**



### Buses anti-dérive

**Utiliser obligatoirement** des buses à injection d'air homologuées « réduction des zones non traitées (ZNT) » de préférence 90%.

## 2 conditions d'emploi

à respecter impérativement



### Protéger les cultures non-cibles

**Ne pas appliquer de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km** autour des cultures non-cibles (CNC\*) avant leurs récoltes.

1 km



### 2 outils gratuits pour vous aider!

#### QualiCible:

Un outil cartographique pour vous informer sur les conditions d'emploi des herbicides\*\* sur vos parcelles.

#### Optibuse:

Une appli pour vous aider à choisir les buses homologuées ZNT qui vous conviennent.

### Cultures non cibles <sup>1</sup>

#### Cultures fruitières

- pommes
- poires

#### Cultures légumières

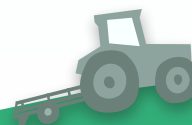
- mâche
- épinard
- cresson des fontaines
- roquette
- jeune pousses

#### Cultures médicinales

- artichaut
- bardane
- cardon
- chicorée
- piloselle
- radis noir
- bougeon de cassis
- echinacée
- pissenlit
- cataire
- vigne rouge (feuilles)

#### Autres cultures

- sarrasin
- quinoa
- chia
- millet
- moha
- sorgho



<sup>1</sup> Rapprochez-vous des agriculteurs voisins pour connaître les dates de récolte \*Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. \*\* Herbicides sélectifs grandes cultures et adjuvants de bouillie référencés dans Phytodata. Prosulfocarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.claytonpp.com](http://www.claytonpp.com)**

**LES INFORMATIONS FIGURANT SUR CETTE ANNONCE SE LIMITENT UNIQUEMENT AUX RESTRICTIONS POTENTIELLES RELATIVES AUX CULTURES NON-CIBLES POUR L'EMPLOI DE PRODUITS À BASE DE PROSULFOCARBE, À L'EXCLUSION DE TOUTES AUTRES RÉGLEMENTATIONS. PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

## Adventurier – Clayton Conscient – Clayton Heed – Clayton Original 800 EC

---

Adventurier – Clayton Conscient – Clayton Heed – Clayton Original 800 EC – Danger – H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 – Provoque une irritation cutanée. H317 – Peut provoquer une allergie cutanée. H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

---



---

AMM N° 2220261 – Composition : 800 g/l prosulfocarbe \* – P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. L'application avec un tracteur sans cabine n'est pas autorisée. Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 90 %. Ou à défaut : Respecter une distance d'au moins 20 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; et utiliser un matériel homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture). SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage sur céleri-rave. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 à 20 mètres par rapport aux points d'eau (voir cultures concernées dans tableau des usages). SPe 3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages « pomme de terre », blé tendre d'hiver, triticale, épeautre, « orge », « seigle », « pavot » et « PPAMC ». SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage céleri-rave. SPe 3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

---

### Clayton Plant Protection Ltd

Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, Ireland

Tel: (00 353) 1 8210127,

Info@claytonpp.com

www.claytonpp.com